

## Deuxième séance, mercredi 23 juin 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2021-DIAF-8	Décret	Naturalisations 2021 - Décret 2	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Andréa Wassmer <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2021-CE-89	Rapport d'activité	Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (2020)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Ursula Krattinger-Jutzet <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2021-CE-75	Rapport d'activité	Médiation cantonale administrative (Med) 2020	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Ursula Krattinger-Jutzet <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2020-GC-210	Motion	Adaptation de la Loi sur la chasse avec le CPP, en particulier concernant les mesures de contrainte	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bernard Bapst <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2021-GC-71	Mandat	Il faut sauver à tout prix les Fêtes de chant, les girons des musiques et les girons de jeunesse dans le canton de Fribourg !	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bernadette Mäder-Brühlhart David Bonny Bruno Boschung Rose-Marie Rodriguez Philippe Demierre Bertrand Morel Patrice Longchamp Solange Berset Charles Brönnimann Fritz Glauser <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2021-DICS-4	Rapport	Etat des lieux de la culture inclusive (suite directe du postulat 2020- GC-189)	Discussion	<i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen

La séance est ouverte à 09 h 10.

**Présence** de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Susanne Aebischer, Eric Collomb, Sébastien Dorthe, Fritz Glauser, Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder et Dominique Zamofing.

M<sup>me</sup> et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

---

## Décret 2021-DIAF-8 Naturalisations 2021 - Décret 2

---

Rapporteur-e:	<b>Wassmer Andréa</b> (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Projet:	<b>09.03.2021</b> (BGC juin 2021, p. 2801)
Préavis de la commission:	<b>10.06.2021</b> (BGC juin 2021, p. 2810)

---

### Entrée en matière

**Wassmer Andréa** (PS/SP, SC). Le projet de décret soumis au vote du Grand Conseil aujourd'hui comprend 126 dossiers de demandes de l'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois, et quatre dossiers de confédérés demandant celui du droit de cité fribourgeois.

La Commission a examiné attentivement tous les dossiers du décret et a procédé aux auditions des personnes l'exigeant par la loi au cours de douze séances. Elle émet un préavis favorable à la naturalisation de candidates et candidats compris dans 117 dossiers, dont un partiellement. Des candidates et candidats compris dans douze dossiers ont souhaité suspendre leur demande de naturalisation. La naturalisation de ces personnes n'entrera donc pas en ligne de compte lors du vote. Nous y reviendrons à la lecture des articles.

En conclusion, la Commission préavise favorablement l'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois à 195 personnes de nationalité étrangère et celui du droit de cité fribourgeois à quatre citoyennes et citoyens confédérés. Ces personnes remplissent toutes les conditions légales, tant fédérales que cantonales, pour être naturalisées. La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie la rapporteure pour ses propos. Le Conseil d'Etat se rallie à la prise de position de la Commission et vous invite à entrer en matière.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

#### Art. 1

**Wassmer Andréa** (PS/SP, SC). La Commission propose au Grand Conseil de modifier le projet de décret comme suit: les candidates et candidats figurant aux dossiers 18 pour ce qui est de l'époux, 55, 61, 73, 76, 89, 104, 110 et 116 souhaitent suspendre la procédure de leur demande de naturalisation. Leurs dossiers sont ainsi retirés du projet de décret. Les candidats et candidates figurant aux dossiers 15, 90 et 101 sont préavisés négativement car ils et elles ne remplissent pas les conditions légales pour être naturalisés. Les autres modifications figurant au projet bis concernent diverses corrections et des changements survenus en cours de procédure, comme de nouveaux lieux de domicile et une naissance.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat se rallie aux propositions de la Commission.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

> Adopté selon la proposition de la commission.

#### Art. 2

**Wassmer Andréa** (PS/SP, SC). Les candidats et candidates figurant aux dossiers 6, 8 et 10 souhaitent suspendre leur procédure de demande de naturalisation. Leurs dossiers sont ainsi retirés du projet de décret.

Les candidats et candidates aux dossiers 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 9 sont préavisés positivement par la Commission, car à la suite de leur audition et de l'obtention d'informations complémentaires, la Commission a pu se rendre compte que ces personnes remplissent toutes les conditions pour obtenir la naturalisation.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat se rallie aux propositions de la Commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).
- > Adopté selon la proposition de la commission.

*Art. 3*

- > Adopté.

*Art. 4*

- > Adopté.

*Art. 5*

- > Adopté.

*Titre et préambule*

- > Adopté.
- > Nous sommes arrivés au terme de la lecture des articles. Il est passé au vote final.

**Vote final**

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 90 voix, sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP).

*Total: 90.*

## Rapport d'activité 2021-CE-89

### Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (2020)

---

Rapporteur-e: **Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE)  
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**  
Rapport/message: **16.03.2021** (BGC juin 2021, p. 2272)  
Préavis de la commission: **19.05.2021** (BGC juin 2021, p. 2349)

---

#### Discussion

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Die Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz ist eine unabhängige Behörde und administrativ der Staatskanzlei zugewiesen. Sie setzt sich aus einer Kommission, einer Beauftragten für Öffentlichkeit und einer Beauftragten für Datenschutz zusammen. Das Arbeitspensum der Datenschutzbeauftragten wurde im April 2020 von 50 Prozent auf 80 Prozent erhöht. Ausserdem sind für die Behörde eine Juristin zu 50 Prozent und eine Verwaltungsangestellte zu 80 Prozent tätig.

Für externe Mandate stehen der Behörde 150 000 Franken pro Jahr zur Verfügung, dies, um die enorme Arbeitsbelastung zu verringern. Dem Bericht ist aber zu entnehmen, dass die Personalressourcen immer noch ungenügend sind und es mehr Stellenprozente braucht, um den gesetzlichen Vorgaben gerecht zu werden.

Im Bereich Öffentlichkeit und Transparenz sind im Jahre 2020 67 Zugangsgesuche eingereicht worden. In 45 Fällen bewilligten die öffentlichen Organe den vollumfänglichen Zugang. Im Durchschnitt haben die öffentlichen Organe für 2020 einen Zeitaufwand von 88 Minuten für das Zugangsrecht aufgewendet.

Was den Datenschutz betrifft, waren im Jahre 2020 425 Fälle in Bearbeitung, dies ohne Videoüberwachung und FriPers, welche separat aufgeführt sind. Die genauen Daten und Beispiele können Sie selber dem Tätigkeitsbericht entnehmen.

Die Ad-hoc-Kommission dankt der Kommission mit ihrem Präsidenten Laurent Schneuwly sowie der Öffentlichkeitsbeauftragten und der Datenschutzbeauftragten für den qualitativ hochstehenden und interessanten Jahresbericht 2020. Die parlamentarische Kommission unterstreicht auch, wie wichtig die Behörde ist und nimmt diesen Bericht zur Kenntnis.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Comme vous avez pu le lire dans le rapport de l'ATPrD et dans le courrier du Conseil d'Etat, la collaboration entre l'administration et l'Autorité de protection des données est aujourd'hui inquiétante. Il est essentiel de trouver des moyens d'assurer une action cohérente de l'Etat pour le bien de l'administration, pour le bien de la population.

La protection des données prend une dimension nouvelle avec la révolution digitale de ces dernières années. L'Etat a le devoir, d'une part de protéger les données des personnes, d'autre part d'offrir à l'administration et à la population des prestations modernes, des prestations efficaces. Dans ce contexte, il est évident que des arbitrages, des équilibres, sont nécessaires. Je suis pour ma part convaincu que la recherche permanente de solutions conformes au cadre légal demeure néanmoins pragmatique et nécessaire pour relever le défi de la digitalisation.

Les discussions constructives sont nécessaires entre l'administration et l'ATPrD, qui doit jouer son rôle d'autorité indépendante. C'est dans ce sens aussi que le Conseil d'Etat a décidé désormais d'accompagner les rapports d'activité des autorités indépendantes d'un courrier exprimant en toute transparence la propre interprétation du cadre légal qu'il se doit aussi de respecter, tout comme la Commission doit également respecter le cadre légal.

Je me permets de remarquer que l'indépendance d'une autorité ne signifie pas non plus une autonomie organisationnelle ou financière et que le Conseil d'Etat a également le devoir d'assurer, notamment face au parlement, que les ressources mises à disposition des entités publiques contribuent à bien atteindre les buts fixés dans la législation. En précisant que la dotation en personnel du canton de Fribourg pour ses autorités est comparable à celle qui existe dans d'autres cantons.

J'aimerais, avant de conclure, remercier les autorités de la transparence, les autorités de la protection des données pour le travail qui est réalisé durant l'année, travail important et qui doit être fait de manière indépendante.

Avec ces remarques, je vous prie de prendre acte du présent rapport.

**Badoud Antoinette** (PLR/FDP, GR). Au nom du groupe libéral-radical, je remercie l'Autorité de la protection des données et de la transparence pour la qualité de son rapport qui relate bien l'intensité et la complexité de son travail, notamment en lien avec l'accroissement des risques numériques qui semble inévitable. Ce passage obligé implique des quantités croissantes de données hautement sensibles qu'il convient de protéger de manière la plus adéquate possible. En cela, l'Autorité de la

protection des données joue un rôle important dans la mise en œuvre d'une stratégie numérique qui est aujourd'hui une priorité élevée. En effet, que ce soit au niveau de l'Etat, pour la gestion du Covid par exemple, au niveau des entreprises, qui sont de plus en plus nombreuses à recueillir des informations personnelles détaillées sur leurs clients, une gestion rigoureuse des données doit être mise en place. Détecter les risques et les suivre au fil de leur évolution peut s'avérer un défi difficile à surmonter, c'est pourquoi j'appuie, à titre personnel, la vigilance et le sérieux mis à ce contrôle par l'Autorité de la protection des données et de la transparence.

Tout porte à croire que le rythme de l'innovation ne ralentira pas au cours des années à venir. Il pourrait même s'accélérer davantage. L'accroissement des risques numériques semble donc être inévitable et la prudence est de mise. La votation sur l'e-ID l'a rappelé. La population s'est montrée très sensible à la protection des données personnelles et à leur usage puisque l'e-ID a été refusée à près de 65% par les citoyennes et citoyens de notre pays le 7 mars dernier. En soit, l'utilité d'une e-ID n'est pas controversée, c'est plutôt la gestion par des entreprises privées qui interpelle.

Avec ces quelques remarques, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (*VCG/MLG, SE*). Meine Interessensbindung: Ich war Mitglied der parlamentarischen Kommission und spreche im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün.

Die Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz hat in der Tat ein bewegtes Jahr hinter sich. Neben dem Bearbeiten von Auskunfts- und Schlichtungsgesuchen wurde der Bereich Datenschutz - neben den laufenden Digitalisierungsprojekten der kantonalen Verwaltung - mit der Pandemie und dem damit verbundenen Digitalisierungsschub mit wichtigen neuen Entwicklungen konfrontiert.

Dies lief nicht immer reibungslos ab, und es eröffneten sich zahlreiche Stolpersteine. So waren die Meinungen des Staatsrates und der Datenschutzbehörde sehr oft divergent, wenn es um die Frage ging, wie weit Datenschutz gehen soll. Diese Frage ist für unseren Kanton auch bezüglich Transparenz von hoher Bedeutung.

Die Datenschutzbehörde sah sich u.a. veranlasst, Rechtsgutachten der Gesetzgebungsabteilung anzufechten und aus Sicht des Staatsrats wurden zu hohe Anforderungen an das ID-System gestellt. Auch der Einsatz von Office 365 hat Fragen aufgeworfen, die unserer Meinung nach durchaus legitim sind und klar beantwortet werden mussten. Das Amt für Gesetzgebung sah sich in der Folge veranlasst, ein Schreiben mit immerhin 17 Seiten Text zu verfassen.

Bei all diesen Vorkommnissen stellt sich die Fraktion Mitte-Links-Grün die Frage, ob die Anforderungen der Datenschutzbehörde an den Datenschutz zu hoch sind oder ob der Staatsrat diesen manchmal zu wenig ernst nimmt.

Auf jeden Fall ist es problematisch, wenn die Meinungen so weit auseinandergehen. Als Aufsichtsorgan ist der Grosse Rat u.a. dafür verantwortlich, dass die Unabhängigkeit dieser Behörde jederzeit gewährleistet ist. Das Ziel muss deshalb eine baldige Beschwichtigung der Situation sein.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion Mitte-Links-Grün mit bestem Dank Kenntnis vom Bericht.

**Schoenenweid André** (*PDC/CVP, FV*). Mon lien d'intérêts: j'étais membre de la commission parlementaire qui a traité le rapport 2020.

Le groupe le Centre relève la qualité et le grand travail des préposées à la transparence et à la protection des données sur des sujets complexes, très spécialisés et basés sur de nombreuses lois entourant leur travail. Le rapport d'activité 2020 des préposées et de l'Autorité de surveillance est reconnu de qualité, bien explicité sur des sujets très sensibles touchant tant l'accès aux données qu'à la protection des données, sujets semble-t-il au cœur des tensions en 2020.

Les statistiques sont éloquentes sur l'intensité des demandes et sur l'ensemble des recommandations effectuées, tant dans l'exercice du droit d'accès aux documents pour la transparence que pour les nombreux préavis indispensables pour la protection des données.

Le courrier du 30 mars dernier du Conseil d'Etat interpelle et questionne beaucoup notre groupe sur la nécessité d'adresser cette lettre au Grand Conseil avec des propos trop critiques, peu aimables à l'égard de l'ATPrD. Le ton utilisé dans ce courrier ne convient au groupe le Centre. Nous estimons que les deux autorités doivent trouver un terrain de collaboration basé sur le respect des compétences respectives de chacune des deux autorités, et de ne pas prendre en otage ou en acteur passif le Grand Conseil sur leurs relations tendues, voire conflictuelles, durant cette année 2020, voire encore durant cette année 2021.

La numérisation de l'administration avec le projet Fribourg 4.0, le stockage des données dans le cloud à l'étranger, la télémédecine, le déploiement Microsoft Office 365, la cybersanté ou le référentiel cantonal sont des sujets évidemment très sensibles, nouveaux, qui modifient totalement l'évolution de la digitalisation de l'administration et le rapport aux citoyens et aux habitants, avec bien sûr des tensions entre les services comme le SITel et le Service de législation par rapport aux exigences de la protection des données. L'Autorité de surveillance, autorité indépendante élue par le Grand Conseil, se doit de préavisier tous les dossiers, que ce soit des lois ou des ordonnances, sous le regard de la protection des données.

Après cette année 2020 agitée, tendue, voire conflictuelle entre les deux autorités, nous demandons à celles-ci de retrouver la sérénité et le principe de compromis dans leurs relations quotidiennes. La numérisation accélérée est en route. Il faut dès lors l'accompagner activement en préservant aussi la protection des données et surtout le bon fonctionnement de l'information, de l'informatisation de la société.

La Présidence du Grand Conseil devrait intervenir et réunir une délégation des deux autorités en vue de reprendre un dialogue constructif sur de nouvelles bases. Cela est nécessaire pour éviter, pour cette année 2021, de nouvelles tensions peu favorables à une collaboration basée sur le respect mutuel.

Avec ces quelques considérations, nous remercions encore l'ensemble de l'Autorité de surveillance, les préposées concernées, pour l'excellent rapport et leur activité en 2020.

**Schär Gilberte** (*UDC/SVP, LA*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport et annexes relatives à l'Autorité de la transparence et de la protection des données. En période de digitalisation, la protection des données reste un élément essentiel et non négligeable.

Selon le rapport et la correspondance envoyés par le Conseil d'Etat, il est constaté des divergences d'opinions entre l'administration et l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données. Concernant les tâches de la Commission cantonale et les missions des préposées, elles sont clairement définies dans la loi fribourgeoise du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, ainsi que la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données. Selon le Conseil d'Etat, l'Autorité s'octroie des pouvoirs dépassant ses compétences et effectue des analyses trop détaillées et contre-productives. La conséquence de ces conflits internes est un retard regrettable au niveau du développement de la numérisation. La pandémie a certainement engendré au sein de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données un surcroît de travail, entre autres la communication par visioconférence, des solutions informatiques externes pour le traitement des soutiens aux indépendants et entreprises à la suite des différentes mesures prises par le Conseil d'Etat, le système de traçage mis en place dans les établissements publics, etc.

Le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis que le législatif cantonal n'a pas un rôle de médiateur à jouer. Si des divergences d'opinions ou de répartition de compétences sont à constater entre le Conseil d'Etat et l'Autorité, il est nécessaire de résoudre ce problème dans les meilleurs délais. Nous attendons de nos dirigeants la capacité de gérer des divergences d'opinions de manière optimale afin de répondre au mieux aux attentes de la population et de travailler de manière efficiente.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Je tiens tout d'abord, au nom du groupe socialiste, à remercier l'Autorité de protection des données et de la transparence pour son travail et la qualité de son rapport.

Je m'attendais à tout pour être honnête, chères et chers collègues, à tout sauf à ce à quoi nous avons été confrontés lors de cette commission. On s'est retrouvés face à une forme de guerre des tranchées entre unités administratives et cela a été une grande surprise de découvrir la lettre d'accompagnement, et surtout la teneur de la lettre d'accompagnement au rapport écrite par le Conseil d'Etat.

A mon sens, le Conseil d'Etat a fait preuve d'un manque de retenue inélegant du fait du nombre de critiques souvent abstraites, donc non constructives: on ne veut pas montrer exactement ce qui ne va pas, mais on parle de termes comme "souvent hautement procédurier". Comment voulez-vous qu'une autorité puisse s'améliorer si on fait des critiques abstraites comme celle-là? Cela n'a vraiment pas de sens et cela n'a pas sa place dans un tel courrier. A mon sens, c'est indigne des standards auxquels on doit pouvoir s'attendre du Conseil d'Etat. Je ne m'attendais pas à ce qu'ils les tapent dans le dos, mais à ce qu'il y ait des critiques constructives. C'est comme cela que l'on peut avancer et qu'on peut retrouver la sérénité. Là, très clairement, cela n'est pas le cas, c'est une espèce de lettre de revanche qui à mon sens n'a pas sa place dans nos débats.

Je vous rappelle que la population fribourgeoise accorde beaucoup d'importance à la protection des données. Elle l'a montré par le vote assez récent sur l'e-ID, l'identité numérique. Je crois que c'est un effort conséquent que l'on doit donner et une importance conséquente à la protection des données. Je crois qu'il faut lui donner toute son importance et ne pas le considérer comme une entrave à la bonne marche de notre administration.

J'en appelle désormais à la sérénité, au dialogue et au respect mutuel. Je crois que c'est quelque chose qui est essentiel pour ne pas avoir, l'année prochaine et les années suivantes, à subir de nouveaux enfantillages entre les unités administratives.

**Vonlanthen Rudolf** (*PLR/FDP, SE*). Ich kann mich gerne meinen Vorrednerinnen und Vorrednern anschliessen und die sehr gute Arbeit der Datenschutzkommission hervorheben. Ihr Bericht ist jeweils sehr interessant und aufschlussreich.

Leider musste ich an der letzten Kommissionsitzung einmal mehr feststellen, dass die betroffenen Behörden die Ungereimtheiten und die entsprechenden Entscheide ignorieren und die geforderten Massnahmen der Datenschutzkommission über Jahre hinauszögern. Nach mehreren Interventionen während nun bald drei Jahren hat die Staatskanzlei versprochen, die geforderten Änderungen innerhalb eines Jahres endlich vorzunehmen.

Schriftlich wurde mir endlich am 15. September 2020 Folgendes mitgeteilt:

Au vu des adaptations nécessaires tant dans les processus que dans le matériel, nous estimons à une année le temps nécessaire pour la mise en place d'une nouvelle solution, cela veut dire pour changer l'enveloppe-réponse pour les votations et élections.

Seit bald drei Jahren versucht man also, eine Anpassung herbeizuführen und vertröstet uns auf den St. Nimmerleinstag. Dabei braucht es keine klugen Köpfe, keine kostspieligen Studien, sondern einfach den Willen, beim bestehenden Stimmrechtsausweis beziehungsweise beim Retour-Couvert das durchsichtige Fensterlein ein wenig zu verkleinern oder, wenn Sie wollen, etwas weniger gross zu gestalten.

Ich muss also mehrmals feststellen: Der Staat mit seiner immer hochgelobten Vorbildfunktion tritt das Datenschutzgesetz mit Füßen. Das hat mit schlechtem Willen nichts mehr zu tun. Das ist Arroganz und grenzt an Arbeitsverweigerung.

Sollte das Retour-Couvert für die kommenden kantonalen Wahlen im November dieses Jahres nicht den Forderungen der Datenschutzkommission entsprechen, behalte ich mir das Recht vor, gegen diese Wahlen wegen Verletzung des Datenschutzgesetzes Einsprache zu erheben.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le Conseil d'Etat a été interpellé et je pense que c'est bien qu'il puisse donner quelques réponses.

Tout d'abord, vous dire que nous partageons votre souci, votre souci de prudence par rapport à la protection des données mais aussi le souci d'évoluer, de pouvoir développer la digitalisation dans ce canton, en rappelant qu'au niveau Suisse on est en train de prendre un retard inquiétant par rapport à d'autres pays qui avancent de manière beaucoup plus rapide. Il est vrai aussi que la pandémie nous a mis face à des défis particuliers, notamment en terme de digitalisation. Vous le savez tous, on est passé en télétravail, on a fait de la formation à distance. Il a là fallu trouver des solutions dans l'urgence. Il est vrai que de faire de la formation à distance dans l'urgence n'a pas pu satisfaire à toutes les procédures que nous aurions fait dans un temps normal. Il y a donc eu des procédures accélérées, notamment pour la validation du développement de certains outils informatiques. Encore une fois ceci était lié à la nécessité d'urgence.

J'ai entendu M. Kubski et M. Schoenenweid qui disent que le rapport était trop critique, qu'il manque de respect. J'aimerais vous dire ici que le rapport se veut constructif. Le Conseil d'Etat ne souhaite pas polémiquer, mais il veut communiquer en toute transparence, ne pas prendre le Grand Conseil en otage comme cela a été dit, mais communiquer en toute transparence sur son inquiétude. Il n'y a pas de problème entre l'Autorité de protection des données, en tout cas son président, et le Conseil d'Etat. Au contraire, cela se passe bien. A chaque séance, nous nous entendons bien. Par contre, on le sent de manière très forte, l'administration nous remonte ses soucis, ses plaintes, et il est aussi du devoir du Conseil d'Etat de prendre position et de défendre ses collaborateurs.

L'administration se sent parfois défiée. Vous avez dit, M. Kubski, qu'il n'y avait pas de remarques concrètes. Je vous en donne deux pour illustrer le propos. A la page 14 du rapport, il est notamment prétendu qu'il n'y a pas de base légale pour utiliser le numéro AVS. Ceci avait été mentionné à l'Autorité de transparence et de protection des données: la base légale existe dans la loi sur l'AVS, article 50 alinéa c. Ce sont ce genre d'affirmations, qui sont contestées par notre Service de législation, qui font qu'il y a certaines tensions. Sur les demandes excessives, il est vrai que le SITel est bombardé de questions – ce qui est bien normal dans cette période de digitalisation – et il est normal qu'il y réponde et qu'il le fasse dans le cadre légal. Après, l'Autorité peut parfois avoir des recommandations ou des souhaits qui dépassent le cadre légal. L'Etat n'est pas obligé d'aller au-delà du système légal qui est déjà très contraignant, surtout quand cela devient une contrainte au développement de nos outils. Un exemple: il y a un audit qui a été fait du SITel. L'Autorité s'est déplacée avec une avocate consultante externe, une secrétaire consultante externe, la préposée à la protection des données et encore une autre secrétaire pour la prise des notes. Ces quatre personnes sont allées vers tous les collaborateurs pour leur poser les mêmes questions et les collaborateurs se sont sentis défiés, ont ressenti qu'on cherchait quelque part un défi de loyauté. Ce sont deux réponses.

Par contre, il est vrai que nous avons besoin de sérénité, de dialogue, de transparence aussi. M. Kubski, ce n'est pas qu'un enfantillage, ce sont les enjeux du développement de la digitalisation. C'est donc important qu'on puisse vous donner en toute transparence l'état d'esprit de l'administration.

Encore une fois, je ne crois pas qu'il y ait de problème entre l'autorité du Conseil d'Etat et celle de la protection des données, mais il y a des soucis et il était juste de les évoquer ici.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Rapport d'activité 2021-CE-75 Médiation cantonale administrative (Med) 2020

---

Rapporteur-e: **Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE)  
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**  
Rapport/message: **24.02.2021** (BGC juin 2021, p. 2248)  
Préavis de la commission: **19.05.2021** (BGC juin 2021, p. 2268)

---

### Discussion

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Die Médiation cantonale administrative ist eine unabhängige Behörde, die der Staatskanzlei zugeordnet ist. Frau Zunzer Raemy ist die Stelleninhaberin mit einem 40-Prozent-Pensum.

Ich danke hier für den qualitativ hochstehenden Bericht, in welchem auch die Zeitspanne vom 15. November 2019 bis 31. Dezember 2019 integriert ist - dies, nachdem der vorherige Amtsinhaber die Ombudsstelle verlassen hat.

Wie dem Bericht zu entnehmen ist, agiert die kantonale Mediatorin als neutrale Person zwischen den Bürgerinnen und Bürgern und den kantonalen Behörden. Es kommt aber vermehrt zu Gesuchen, auf welche die kantonale Mediatorin aus verschiedenen Gründen nicht eingehen kann und die sie deshalb weiterleiten muss.

Auch das Jahr 2020 der Ombudsstelle wurde von der Pandemie geprägt und war sehr speziell. Es gab nicht unbedingt mehr Anfragen als in den Vorjahren, was aber mit Vorsicht zu geniessen ist, denn die Schlüsselzahlen, welche im Tätigkeitsbericht 2020 stehen, sagen nichts aus über die Intensität oder Komplexität der Fälle. Es gab keinen einzigen Fall, der mit der Covid-19-Krise in Verbindung stand.

Die exakten Zahlen und Fallbeispiele können Sie direkt dem Rapport entnehmen. Die Kantonale Ombudsstelle ist wichtig für den Kanton, um das Vertrauen der Bürgerinnen und Bürger gegenüber den Amtsstellen beizubehalten, was in der heutigen Zeit nicht immer der Fall ist.

Die parlamentarische Kommission hat den Tätigkeitsbericht der Ombudsstelle zur Kenntnis genommen.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le rapport d'activité relatif à la Médiation cantonale n'appelle pas de remarques particulières de la part du Conseil d'Etat. Nous pouvons constater au fil des ans que cette institution répond à un besoin. Elle contribue à la bonne compréhension de la population envers l'Etat. Le relatif faible nombre de cas doit également nous rassurer sur la qualité des prestations de l'Etat et sur la confiance de la population à l'égard de l'administration.

Je vous informe, et cela a été cité par M<sup>me</sup> la Rapporteuse, qu'un projet de révision de la loi sur la médiation administrative est en cours d'élaboration et devrait arriver dans le courant de l'automne. Cette loi est relativement jeune. Il s'agira essentiellement de préciser, de clarifier, encore certains points que la pratique a fait émerger ces dernières années.

Je vous invite donc à prendre acte de ce rapport.

**Badoud Antoinette** (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la Médiation administrative et lui adresse ses remerciements pour la qualité des informations transmises. Nous saluons l'importance de la médiation qui garantit ce pont entre l'administration et les administrés, et avons appris que plus de la moitié des demandes ne concernent pas son champ d'application. Une meilleure communication pourrait contribuer à aiguiller directement les gens vers le bon service et ainsi avoir un gain de temps profitable à la médiation.

En attendant de traiter prochainement le projet de loi de la médiation suite à sa révision, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

**Altermatt Bernhard** (PDC/CVP, FV). Die Mediation gehört zu den effizienten Mitteln, um Konflikte zu entschärfen, Probleme zu lösen und Schwierigkeiten zu bewältigen. Der Tätigkeitsbericht der kantonalen Mediatorin in Verwaltungsangelegenheiten gibt einen guten Einblick in den Nutzen der Ombudsstelle, und unsere Fraktion möchte sich für die geleistete Arbeit bei allen beteiligten Personen herzlich bedanken.

Der Staatsrat beabsichtigt, innert nützlicher Frist die kantonale Mediationsstelle mit der Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz **zu integrieren (09;49:00)**. Dieses Zusammenrücken macht auch deswegen Sinn, weil alle drei Bereiche für die Erfüllung ihrer Aufgaben eine ähnliche Unabhängigkeit vom Rest der Kantonsverwaltung brauchen. Aus der Perspektive einer rationalen und effizienten Verwaltung ist diese organisatorische Integration ebenso sinnvoll.



Par contre, M<sup>me</sup> et MM. les membres du Conseil d'Etat, de grâce, tâcher de résoudre le plus vite possible, et en amont de cette intégration prévue, les difficultés manifestes qui existent en lien avec l'Autorité. J'en ai vu des dysfonctionnements, mais ce que nous avons aperçu lors du rapport de l'Autorité, ce que nous avons pu lire dans la lettre du Gouvernement, est tout simplement inacceptable. Personne ne peut travailler dans ces conditions, ni l'Autorité et ses préposées, ni le reste de l'administration, et pas non plus la médiatrice cantonale appelée à se rapprocher.

Was uns zu Augen und Ohren gekommen ist, gibt aber auch Hinweise auf notwendige Reformen. So benötigen die drei Bereiche Transparenz, Datenschutz und Mediation dringend eine starke vorgesetzte Stelle - eine Stelle oder Funktion, die gegen innen weisungsberechtigt und ordnend handelt, die gegenüber der Hierarchie der Kantonsverwaltung über die notwendige Autorität verfügt, die die Behörde gegen aussen vertritt und ihre Mitarbeitenden anleiten, aber auch in Schutz nehmen kann.

Die Mitglieder der kantonalen Kommission erfüllen diese Aufgaben im Rahmen ihrer nebenamtlichen Tätigkeit mit bewundernswerter Energie, und dem Präsidenten Laurent Schneuwly gebührt dementsprechend grosser Dank. Aber ein Milizgremium kann dies nicht erfüllen.

Partant, le renforcement de la gouvernance de ces trois piliers nous paraît primordial. Nous invitons le Conseil d'Etat et la commission compétente à œuvrer rapidement en ce sens, faute de quoi j'aurai de sérieux doutes sur le fait que l'intégration d'un troisième pilier, à savoir la médiation administrative, puisse se faire dans un esprit constructif et répondant aux besoins de cette tâche importante et hautement utile.

**Favre-Morand Anne** (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission traitant de ce rapport et j'interviens au nom du groupe socialiste.

Tout d'abord, un grand merci pour ce rapport d'activité détaillé ainsi que pour le travail réalisé par notre médiatrice cantonale. Malgré la crise Covid, M<sup>me</sup> Zunzer a pu continuer son activité en modifiant sa manière de traiter les demandes, en priorisant notamment les contacts téléphoniques et électroniques. La pandémie aura aussi généré du positif, en poussant chacune et chacun à devenir innovant et créateur de solutions.

Je vois ce travail de médiation comme un facilitateur précieux de bonne communication, ainsi qu'une excellente manière pour chacun de rester acteur dans les processus sociaux. Il est donc essentiel que l'on reste attentif à ce que la médiation puisse travailler dans un cadre serein.

Il est spécifié dans le rapport que la moitié des situations pour lesquelles la médiation a été interpellée ne relevait pas du champ d'application de la loi sur la médiation administrative. Cela met peut-être en lumière l'importance de repenser la communication autour de la médiation au sein de l'Etat, afin de mieux guider ces demandes.

Notre groupe prend acte du présent rapport et souhaite bon succès à M<sup>me</sup> Zunzer.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (VCG/MLG, SE). Meine Interessenbindung: Ich war Mitglied der ordentlichen Kommission und spreche im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün.

Der vorliegende Mediationsbericht zeigt die vielfältigen Aufgaben der Mediatorin eindrücklich auf. Unter anderem wird in diesem Bericht der Nutzen einer aktiven Öffentlichkeitsarbeit sichtbar. Dank eines Info-Flyers im Mai letzten Jahres wurden die Dienstleistungen der Obmudsstelle breiter bekannt gemacht. Trotzdem fallen nach wie vor mehr als die Hälfte der Gesuche gar nicht in den Aufgabenbereich der Mediatorin. Dieser Umstand zeigt deutlich auf, dass die Öffentlichkeitsarbeit fortgeführt und weiter verstärkt werden muss.

Dieser Bericht geht auch auf die Frage ein, ob für eine Mediation tatsächlich das Einverständnis von beiden Parteien vorliegen muss respektive, ob dies die Voraussetzung für eine Mediation ist. Diese Frage wird nächstens im Gesetzesentwurf zur Änderung der Organisation der Mediation für Verwaltungsangelegenheiten zu klären sein. Es ist deshalb wichtig und richtig, dass diese Frage bereits im vorliegenden Bericht aufgeführt ist. Damit werden wir Grossrätinnen und Grossräte auf diese Frage frühzeitig aufmerksam gemacht und können uns rechtzeitig eine Meinung dazu bilden.

Der Bericht zeigt auch auf, dass die Mediationsstelle von gewissen kantonalen Ämtern eher als unbequeme Einmischung wahrgenommen wird. Es ist aber genau diese Einstellung, welche offenbart, wie wichtig die Arbeit der Mediatorin ist – sowohl für unsere Bürgerinnen und Bürger als auch für die kantonalen Ämter selber.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion Mitte-Links-Grün den Bericht zur Kenntnis und dankt für die geleistete Arbeit.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

**Motion 2020-GC-210****Adaptation de la Loi sur la chasse avec le CPP, en particulier concernant les mesures de contrainte**

---

Auteur-s:	<b>Bapst Bernard</b> ( <i>UDC/SVP, GR</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Dépôt:	<b>18.12.2020</b> ( <i>BGC décembre 2020, p. 4537</i> )
Développement:	<b>18.12.2020</b> ( <i>BGC décembre 2020, p. 4537</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>11.05.2021</b> ( <i>BGC juin 2021, p. 2827</i> )

---

**Prise en considération**

**Bapst Bernard** (*UDC/SVP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis l'auteur de cette motion, je suis également au bénéfice d'un permis de chasse dans notre canton, je suis garde-frontière et j'effectue des perquisitions selon le code de procédure pénale.

Ce qui m'a amené à déposer cette motion, c'est que dans un cas concret qui concerne un de mes proches, j'ai constaté que des lacunes existaient dans la pratique avec le règlement des garde-faune et le code de procédure pénale. Je n'attaque pas le personnel de l'Etat. Je fais l'inverse. Les garde-faune doivent pouvoir travailler avec un règlement clair qui est basé et qui reprend les directives du code de procédure pénale suisse. Cela évitera aux agents de la faune d'intervenir de manière incertaine et surtout cela permettra à l'Etat de ne pas dilapider les deniers publics dans des procès que ne seront de toute façon pas à leur avantage puisque, quelque part, les employés de l'Etat interviennent en dehors de leurs compétences, bien sûr sans volonté de leur part d'enfreindre le règlement. Le règlement aujourd'hui n'est simplement pas en adéquation avec le code de procédure pénale qui édicte très clairement les procédures lorsque des mesures de contrainte doivent être prises.

Afin de donner les bons outils de travail à notre police de la faune, je vous demande, chers collègues, d'accepter cette motion.

**Butty Dominique** (*PDC/CVP, GL*). La motion de Bernard Bapst demandant l'adaptation de la loi sur la chasse rappelle à tous ces moments de grâce absolue que la vie privée, professionnelle et administrative qui ont permis d'égayer nos vies parfois tellement monotones. Je tiens à citer ici le passage à la douane avec quelques caisses supplémentaires de côte de Beaune ou quelques charcuteries corses; les rencontres avec le directeur du cycle d'orientation parce que votre fils a trouvé super fun de voler les clés du personnel de nettoyage, de les jeter dans la cuvette des WC et, bien sûr, d'ensuite tirer la chasse d'eau; et, dernier exemple, le contrôle fiscal et TVA, pourtant annoncé téléphoniquement, mais auquel il avait été répondu avec dédain: "Allez Sapin! Je t'ai reconnu, arrête ton cirque!"

N'étant moi-même pas chasseur, je n'ai jamais eu le bonheur de flirter avec des garde-faune, mais imagine bien le bonheur intense que peut générer ce genre de rencontres, fortuites mais non désirées. La folle vie d'amour entre chasseurs et garde-faune n'est un secret pour personne. Les cas relatés dans la presse ou par deux instruments parlementaires nous donnent un éclairage cru sur ces moments de douceur intense imposés par la loi.

La motion demande de ramener le mode d'emploi actuel à celui plus général du code de procédure pénale fédéral. En langage cru et sans jeu de mots, je me demande si l'on ne désire pas, par cette motion, couper les ailes aux poulets.

Le groupe le Centre salue la réponse intelligente de l'Etat qui promet une analyse fine des propositions légales correspondantes et le groupe s'y rallie.

Au vu des jeux auxquels se livrent les acteurs avec armes et munitions, et afin que la mission et le rôle du garde-faune soient sauvegardés, nous souhaitons que les gendarmes continuent leurs contrôles des activités des disciples de Saint Hubert ou de l'halieutique et ne soient pas, au final, transformés en nuggets.

**Galley Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). La motion de notre collègue Bapst met le doigt sur une problématique de la loi sur la chasse qui dure probablement depuis 2011. En effet, 2011 est l'année d'introduction du code de procédure pénale suisse qui légifère toutes les procédures des autorités pénales, de la Police fédérale jusqu'à une police communale. Sauf qu'une affaire récente, qui s'est terminée au Tribunal cantonal, a démontré que les garde-faune travaillaient toujours selon les articles 46 et 47 de la loi sur la chasse pour ce qui est des mesures de contrainte. Or, cette pratique aurait dû devenir caduque en 2011 avec l'entrée en vigueur du code de procédure pénale. Ainsi, cette motion remettra l'église au milieu du village ou alors le garde-faune au milieu du bon droit.

Notre groupe acceptera cette motion à l'unanimité.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical ne peut qu'être d'accord avec cette adaptation de la loi sur la chasse au code de procédure pénale fédéral, selon le vieux principe "Bundesrecht bricht kantonales Recht". Il est donc normal que l'on adapte cette loi.

Le groupe libéral-radical remercie aussi le Conseil d'Etat de profiter de cette motion pour élargir ses réflexions à tous les corps étatiques qui disposent aussi de pouvoirs en matière pénale et d'examiner si la manière dont ces pouvoirs sont exercés est conforme au code de procédure pénale.

Pour ces raisons, le groupe libéral-radical approuve cette motion et vous remercie d'en faire autant.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Comme vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat soutient la présente motion et vous propose de l'accepter. Il apparaît en effet que les dispositions ciblées par les motionnaires n'ont pas été entièrement adaptées avec l'arrivée du code de procédure pénale fédéral, ce qui induit en erreur tant les administrés que les personnes chargées de les appliquer, qui n'ont par ailleurs pas commis d'erreurs. C'est pourquoi, avec votre accord, une modification légale sera élaborée en étroite collaboration avec le Ministère public, la Direction de la sécurité et de la justice et la Police cantonale.

Je vous invite donc à accepter cette présente motion et remercie ses auteurs qui ont mis le doigt sur une lacune que nous nous devons de corriger.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 87 voix contre 0. Il y a 8 abstentions.

*Ont voté oui:*

Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP). *Total: 87.*

*Se sont abstenus:*

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG). *Total: 8.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Mandat 2021-GC-71****Il faut sauver à tout prix les Fêtes de chant, les girones des musiques et les girones de jeunesse dans le canton de Fribourg !**

---

Auteur-s:	<b>Mäder-Brühlhart Bernadette</b> ( <i>VCG/MLG, SE</i> ) <b>Bonny David</b> ( <i>PS/SP, SC</i> ) <b>Boschung Bruno</b> ( <i>PDC/CVP, SE</i> ) <b>Rodriguez Rose-Marie</b> ( <i>PS/SP, BR</i> ) <b>Demierre Philippe</b> ( <i>UDC/SVP, GL</i> ) <b>Morel Bertrand</b> ( <i>PDC/CVP, SC</i> ) <b>Longchamp Patrice</b> ( <i>PDC/CVP, GL</i> ) <b>Berset Solange</b> ( <i>PS/SP, SC</i> ) <b>Brönnimann Charles</b> ( <i>UDC/SVP, SC</i> ) <b>Glauser Fritz</b> ( <i>PLR/FDP, GL</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport</b>
Dépôt:	<b>18.05.2021</b> ( <i>BGC mai 2021, p. 1736</i> )
Développement:	<b>19.05.2021</b> ( <i>BGC mai 2021, p. 1736</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>08.06.2021</b> ( <i>BGC juin 2021, p. 2839</i> )

---

**Prise en considération**

**Bonny David** (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêts: président du comité d'organisation du Giron des musiques de la Sarine 2022 et syndic de la commune de Prez.

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse positive concernant le mandat, réponse incomplète car il a omis de mentionner l'élément principal: un fonds d'aide cantonal exigé. En effet, aujourd'hui, avec les conditions sanitaires actuelles qui peuvent changer encore à tout moment et sans l'assurance d'une garantie financière pour couvrir les frais à engager de suite par les sociétés organisatrices de girones et de fêtes de chant, des frais qui seront entièrement perdus en cas d'annulation de la manifestation, aucun comité d'organisation dans le canton ne veut concrétiser un giron ou une fête chorale en 2022, sous peine de vivre un fiasco retentissant avec une faillite assurée.

Les comités d'organisation de ces grands rendez-vous culturels traditionnels, même s'ils réduisent drastiquement la voilure de la manifestation, ne peuvent pas assumer, en cas d'annulation, des frais obligatoires à verser avant la fête, tels que par exemple les frais liés à la réservation d'une cantine – cela peut se monter à 30 000 francs –, la sono, les surfaces agricoles occupées par la zone de fête, les librettos, les affiches et les flyers qu'il faut imprimer à l'avance et j'en passe. Tous ces frais sont facturés au comité d'organisation et personne ne veut prendre de tels risques dans la situation actuelle. Nous avons voté une procédure accélérée pour traiter de ce mandat car une réponse positive, avec à la clé une garantie financière du canton si la fête doit être annulée à cause de la pandémie, est attendue par toutes les sociétés organisatrices du canton. Ces dernières doivent prendre une décision pour organiser ou non un giron ou une fête de chant en 2022, au plus tard à la fin d'août de cette année. La situation est urgente. Sans aide du canton, personne ne prendra de risques et il n'y aura aucune manifestation l'année prochaine. Les aides proposées ne répondent pas actuellement à ce type de manifestation.

Il ne faut pas oublier non plus que les girones et les fêtes de chant sont de véritables instruments de motivation pour les musiciennes et les musiciens ainsi que les chanteuses et les chanteurs de notre canton. Ces derniers répètent inlassablement pour ces occasions dans tous les villages, afin de donner le meilleur d'eux-mêmes et dans la joie de se retrouver pour vivre des moments uniques. Ces fêtes sont aussi de véritables points de rencontre des traditions vivantes de notre canton pour des dizaines de milliers de Fribourgeoises et de Fribourgeois. Cela fait maintenant deux ans que plus rien n'est organisé. Les conditions de répétition sont difficiles, pénibles, voire parfois impossibles. Des jeunes et des moins jeunes abandonnent la musique et le chant, dépités de la situation. Il faut aussi agir à ce niveau-là. Conscients de la situation dramatique actuelle, mes collègues cosignataires du mandat insistent pour que le canton prévoie un véritable fonds d'aide afin de permettre de relancer ces événements fédérateurs dans tous les districts du canton. Ne rien faire, c'est tout le tissu musical, culturel et social du canton qui mordra la poussière.

Pour ces diverses raisons, le groupe socialiste accepte ce mandat à l'unanimité mais demande au canton de corriger sa réponse avec un véritable fonds d'aide pour le lancement de fêtes chorales et de girones, selon les explications données, et vous invite à en faire de même.

**Bourguet Gabrielle** (*PDC/CVP, VE*). Les règles sanitaires ont eu un fort impact sur l'organisation des giron de jeunesse, des musiques et autres fêtes de chant. Je suis assez bien placée pour le constater puisque mon village de Granges/Veveysse devait accueillir le Giron des jeunesses de la Veveysse en 2020, giron qui a été reporté maintenant à 2022, et c'est peut-être là mon lien d'intérêts avec cet objet.

Le mandat demande au Conseil d'Etat de venir en aide à ces fêtes, si importantes pour le tissu social local, organisées par des sociétés qui ne peuvent assumer seules le déficit en prévoyant rapidement un fonds d'aide ainsi que les modalités d'octroi. Le Conseil d'Etat répond en élargissant le débat et met en exergue deux aspects: premièrement, les difficultés vécues par la jeunesse du fait de la pandémie, citant l'enseignement, les activités culturelles et sportives. Il a constitué un COPIL, mandaté pour élaborer un plan de mesures de soutien spécifiquement destiné à aider les jeunes à surmonter les effets négatifs de la crise. Deuxièmement, il présente le dispositif de soutien à la culture avec un montant mentionné qui paraît faible en regard des montants en jeu dans l'organisation de ces fêtes.

On constate à l'issue de cette argumentation que les giron de jeunesse, par exemple, risquent de passer assez facilement entre les mailles du filet de ce dispositif. A propos de jeunesse, je voudrais faire un petit aparté à ce stade pour rendre hommage au travail magnifique de nos sociétés de jeunesse villageoises tout au long de l'année et qui se sont distinguées également pendant la pandémie. Dans mon village, c'est une petite trentaine de jeunes qui se sont mobilisés immédiatement, au premier *lockdown*, pour se mettre à disposition de la population pour faire les courses, qui ont déposé un message et des chocolats pour Pâques dans les boîtes aux lettres des villageois, etc., etc. Je voudrais relever aussi l'imagination des sociétés de chant, de musique, pour s'adapter aux restrictions et maintenir le lien. Toutes ces sociétés sont le ciment de nos villages et méritent maintenant un soutien ou une garantie financière, comme cela a été dit par mon préopinant, en vue de l'organisation de leurs fêtes à venir. Le Conseil d'Etat propose d'accepter le mandat, mais en considérant que les instruments existants satisfont les objectifs du mandat et pour notre groupe, c'est là que ça coince. Le groupe le Centre propose d'accepter le mandat mais en respectant sa lettre et en demandant la véritable création d'un fonds tel que demandé par les mandataires.

**Rey Benoît** (*VCG/MLG, FV*). Le groupe Vert Centre Gauche, à la lecture de la réponse du Conseil d'Etat à ce mandat, s'est à nouveau trouvé dans une situation relativement complexe. Nous sommes de nouveau dans un cas de figure où le Conseil d'Etat accepte une intervention parlementaire, tout en l'acceptant partiellement, tout en ne fractionnant pas la réponse, tout en disant qu'une partie des objectifs est déjà atteinte par d'autres mesures, mais en ne répondant pas à la mesure principale qui est la constitution du fonds. Bref, à la fin de la lecture du mandat, nous nous sommes posés la question de savoir si l'on veut vraiment que toutes les mesures soient prises pour soutenir ces domaines culturels, ainsi que les giron de musique? Est-ce qu'il faut voter oui ou est-ce qu'il faut voter non? Nous avons eu un avis parfaitement partagé au sein du groupe. Donc personne n'était capable de savoir quelle était la bonne stratégie. J'insiste sur ce fait parce que nous en avons déjà discuté à l'une ou l'autre reprise au niveau du Bureau du Grand Conseil: il devrait y avoir à la fin de toute réponse du Conseil d'Etat un dispositif extrêmement clair pour savoir qu'est-ce qu'il accepte dans une proposition, dans un mandat ou dans une motion, qu'est-ce qu'il refuse, de manière à ce que les députés puissent voter en connaissance de cause.

Cette remarque générale étant faite, notre groupe souhaite que ces milieux culturels, les milieux de la musique, puissent être soutenus, les giron de musique également, et dans ce sens-là va accepter majoritairement ce mandat.

**Demierre Philippe** (*UDC/SVP, GL*). Je m'exprime en mon nom personnel et en celui du groupe de l'Union démocratique du centre. Je suis l'une des personnes qui a signé ce mandat. Mes liens d'intérêts: je suis membre actif de la Fanfare paroissiale d'Ursy, directeur de l'Harmonie de la Brillaz, président de la commission de musique du Giron de la Sarine, membre de la Commission des affaires culturelles du canton de Fribourg et membre du comité du Club culture du Grand Conseil.

Par mandat déposé et développé le 18 mai pour lequel le Grand Conseil a décidé l'urgence le 20 mai dernier, dix députés constatent que toute notre société est privée de loisirs, de fêtes, de manifestations ou encore de moments conviviaux à grande échelle. Nos sociétés de jeunesse, de chant et de fanfare sont des éléments essentiels dans la vie culturelle et sociale de nos villes et de nos communes. La situation financière est très difficile, voire très compromise, pour les chœurs, les fanfares ou encore pour les sociétés de jeunesse. Je connais un bon nombre de sociétés qui n'ont pas les reins assez solides financièrement pour se permettre de payer des avances sur les locations exigées. En effet, je vous donne ci-après un exemple: une société de musique doit réserver un an à l'avance une cantine pour abriter toutes les personnes présentes lors de la fête. La société doit déboursé quelque 30 000 francs, soit le tiers de la location totale, à la réservation. Cette situation, qui demande aux sociétés de chant, de musique ou de jeunesse, d'avancer de l'argent n'est tout simplement pas possible pour la plupart. Donc, impossible pour elles d'envisager une organisation future. Personnellement, je connais très, très, très peu de sociétés qui pourraient se permettre de sortir cet argent. Il est absolument inconcevable de voir disparaître ainsi les sociétés des villes ou de nos communes pour de tels faits économiques. Que vous le sachiez: les sociétés vivent au moins quinze ans, voire beaucoup plus, avec les bénéfices de ces fêtes.

Nous nous devons de donner aux sociétés de jeunesse, de chant ou de musique de notre si beau canton, les moyens financiers pour subvenir à leurs besoins et pouvoir envisager sereinement leur avenir en tant qu'acteurs et organisateurs futurs de nos fêtes locales et régionales. Dans ce sens, la réponse du Conseil d'Etat à notre mandat ne me convient pas, car elle se réfère aux aides déjà octroyées. Notre demande est d'un autre ordre. Le *Schutzschirm*, ou parapluie de protection, de la Confédération concernera les manifestations de grande envergure et non les manifestations dont nous parlons aujourd'hui. Il s'agit pour moi, par le biais de ce mandat, de donner la possibilité aux sociétés de bénéficier de fonds pour pouvoir organiser leurs futures fêtes. Il conviendra que le Conseil d'Etat fixe clairement les modalités d'octroi financier et mette les moyens nécessaires en place pour que les sociétés de jeunesse, de chant ou de musique, résonnent encore longtemps et fort dans nos cœurs. Vive les futures fêtes et surtout vive les copeaux!

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité ce mandat.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (*VCG/MLG, SE*). Zu meinen Interessenbindungen: Ich bin momentan noch Vizepräsidentin des nächsten Freiburger Gesangsfests Tutticanti, insofern dieses dann einmal stattfinden kann.

Als Miturheberin danke ich dem Staatsrat für seine Annahme des Auftrags und seine im Grossen und Ganzen positive Antwort, obwohl der Staatsrat die Reichweite des Auftrags anders interpretiert hat, als wir Urheber sie formuliert haben. So fehlt ein zentrales Element, nämlich die Bereitstellung eines Fonds und gleichzeitig kommen auch die Jugendfeste in der Antwort des Staatsrats zu kurz. Die Umsetzung des Auftrags ist entgegen den Aussagen des Staatsrats meiner Meinung nach nicht vollständig erfolgt.

Es ist erfreulich, dass der Kanton ein finanzielles Unterstützungsprogramm für den gesamten Kulturbereich ins Leben gerufen hat. Auch, dass die Regierung es dem Bundesparlament gleichtut und das bereitgestellte Budget aufstocken will. Die dafür geplanten 300'000 – 500'000 Franken werden die Situation für die geplanten und zu planenden Gesangs- und Musikfeste um Einiges entschärfen. Dafür sind wohl alle Betroffenen dankbar.

Es fällt aber auf: Überall dort, wo der Bund mitfinanziert, finanziert auch der Staat, was ja eigentlich keine Heldentat, sondern eher eine logische Folge ist. Nun schreibt der Staatsrat in seiner Antwort, dass Jugendfesten, die nicht in den Geltungsbereich der Bundesverordnung fallen, eine solche Finanzhilfe jedoch kaum gewährt werden könne. Aber eine Begründung dazu gibt er nicht.

Ich nehme deshalb logischerweise an, dass die einfache Antwort diese ist, dass sich der Bund an solchen Kosten nicht beteiligt und der Kanton diese alleine tragen müsste. Wenn es so ist, finde ich persönlich diese Haltung gegenüber unserer Freiburger Jugend – die doch auch auf vieles verzichten musste - eher kleinlich. Wenn der politische Wille da wäre – notabene durch einen Fonds -, könnte auch ohne Beteiligung des Bundes ein Betrag für Jugendfeste gesprochen werden.

Der Staatsrat schreibt weiter, er wolle den jungen Menschen mit einem eingesetzten Projektausschuss helfen, die negativen Auswirkungen der Krise zu bewältigen. Dies soll mittels der Erarbeitung eines Massnahmenplans geschehen.

Dazu habe ich zwei Fragen, welche ich gerne beantwortet hätte:

1. Wurden auch Direktbetroffene, also Mitglieder von Jugendverbänden in diesen Projektausschuss gewählt?
2. Gibt es einen Zeitplan und, wenn ja, wie sieht dieser aus?

Zum Schluss habe ich noch eine andere Bemerkung, die zwar nicht den Auftrag direkt betrifft. Ich bringe sie aber an, weil in der Antwort des Staatsrats die Schulen als wichtiger sozialer Ort mehrmals erwähnt wurden:

Wir haben in dieser Krise alle erkannt, wie wichtig die Schule als sozialer Ort, als Ort der Begegnung mit Freunden und Lehrpersonen ist. Diese sozialen Kontakte wurden im Fernunterricht vermisst, und das belegt die Relevanz der sozialen Dimension der Schule, auf welche der Staatsrat zu Recht hinweist.

Es ist schön zu sehen, dass dies nun endlich überall angekommen ist. Diese Einsicht allein genügt jedoch nicht! Jetzt gilt es mehr denn je, diesen sozialen Ort zu festigen und auszubauen. Ein erster Schritt dazu ist - ich erwähne es einmal mehr - die Einführung der Schulsozialarbeitenden. Hier sollte wirklich nicht noch länger auf dem Buckel der Jugend, der Schulgemeinschaften und langfristig der gesamten Gesellschaft gespart werden.

**Boschung Bruno** (*PDC/CVP, SE*). Zuerst zu meiner Interessenbindung: Ich bin erstens auch Mitautor dieses Auftrages, und zweitens bin ich der designierte Präsident des nächsten kantonalen Gesangsfestes Tutticanti, welches eigentlich im Jahre 2022 hätte stattfinden sollen, aber aufgrund der Situation auf ein unbestimmtes Datum hat verschoben werden müssen.

Wie bereits meine Vorredner bin ich grundsätzlich darüber erfreut, dass der Staatsrat bereit ist, diesen Auftrag anzunehmen. Allerdings - wie auch bereits mehrmals erwähnt - ist die Antwort des Staatsrats verwirrend und lässt den Schluss zu, dass er sich über den Inhalt dieses Auftrages nicht ganz im Klaren ist. Das Anliegen hiess: Schaffung eines Hilfsfonds für Vereine,

welche beabsichtigen, Anlässe im Bereich Gesang, Musik und Jugend zu organisieren und die Modalitäten für die Vergabe dieser Mittel aus diesem Fonds festlegen.

Der Staatsrat verweist in diesem Zusammenhang auf ein bereits bestehendes Instrument für den gesamten Kulturbereich, welches vorsieht, dass Ausfallentschädigungen bis zu 80 Prozent geleistet werden können, wenn Veranstaltungen abgesagt, verschoben oder nur eingeschränkt durchgeführt werden können.

Es geht aber heute, liebe Kolleginnen und Kollegen, nicht in erster Linie darum, für den Fall der Fälle diesen Vereinen nach einem finanziell verunglückten Anlass zur Seite zu stehen. Es geht heute viel mehr darum, diesen Vereinen bereits im Vorfeld eine gewisse finanzielle Sicherheit zu geben, damit diese das Risiko der Organisation einer solchen Veranstaltung überhaupt eingehen.

Es geht also vielmehr um eine Art Anschubs- oder Risikofinanzierung im Vorfeld der Veranstaltung, als nur für den schlimmsten Fall, nach dem Anlass allenfalls eine Entschädigung zu erhalten. Wir können hier, wenn Sie wollen, auch von einer Art Ankurbelungsprogramm für diese für unseren Kanton extrem wichtigen Kulturbereiche sprechen.

Wir brauchen ein solches Instrument dringend, denn speziell in der Landschaft der Freiburger Chöre herrscht aktuell eine grosse Verunsicherung nach einer so langen Zeit der verordneten Zwangspause. Es muss ihnen dringend ermöglicht werden, wieder zu sich zu finden. Das gelingt am besten mit der Teilnahme an lokalen, regionalen oder später vielleicht sogar kantonalen Anlässen, wenn sie diese besuchen können.

Aber diese müssen von jemandem organisiert werden. So bitte ich Sie darum, diesen Auftrag heute zu überweisen. Ich bitte auch den Staatsrat darum, den Auftrag noch einmal eingehend zu analysieren und diesen in unserem Sinne dann umzusetzen.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Je soutiens pleinement ce mandat pour sauver les fêtes de chant et les giron de musique. Je me réjouis aussi de constater que la gauche semble enfin reconnaître la nécessité de venir en aide à ces manifestations de culture populaire, qui ont toujours un énorme succès dans notre canton. Je m'en réjouis, car pas plus tard qu'en octobre 2020, rappelez-vous, lors de la discussion sur le plan de relance, le Grand Conseil avait fait passer l'aide aux institutions professionnelles de la culture de 1,5 à 4,4 millions. J'avais alors proposé de couper la poire en deux et d'attribuer 2,2 millions à la culture non professionnelle en citant expressément les sociétés de chant et les sociétés de musique. La gauche était alors montée au créneau pour combattre mon amendement avec l'argument pour le moins pingre que les chorales et les sociétés de musique pouvaient se contenter de l'indemnité Covid prévue dans l'Ordonnance fédérale et plafonnée à 10 000 francs. Les signataires de gauche du présent mandat avaient tous voté contre mon amendement. Depuis, quelques mois ont passé et sans doute qu'en mai 2021, date du dépôt du mandat, la perspective d'une réélection aux prochaines échéances de novembre est venue favorablement les inciter à retourner leur veste.

Quoi qu'il en soit, j'encourage vivement le Conseil d'Etat à répondre aux attentes des mandataires afin que l'année 2022 soit l'année de renaissance des fêtes de chant et des giron de musique dans notre canton.

**Lauber Pascal** (*PLR/FDP, GR*). Hormis la fréquentation de ces giron, je n'ai pas d'intérêts par rapport à ce mandat.

Aujourd'hui, force est de constater que plusieurs mesures ont été prises, réalisées et envisagées par le Conseil d'Etat. La grande majorité des députées et des députés sont d'accord pour dire que cette période n'est pas facile pour beaucoup de personnes et qu'il est nécessaire de maintenir un lien social. Les temps sont difficiles pour les organisateurs de telles manifestations mais aussi pour d'autres, telles que les foires ou les fêtes de tirs par exemple. Ainsi, il est judicieux que le Conseil d'Etat propose de donner une suite favorable à ce mandat et intègre l'ensemble des réflexions nécessaires pour la mise en œuvre des aides financières. C'est pour cela que le groupe libéral-radical acceptera à l'unanimité ce mandat.

**Brügger Adrian** (*UDC/SVP, SE*). Ich spreche hier in meinem eigenen Namen. Meine Interessenbindung: Ich bin Präsident des Skisportverbandes des Sensebezirks.

Ich habe diesen Auftrag eingehend studiert und werden diesen auch unterstützen. Bei diesem Auftrag fehlt mir aber ein wichtiger Bereich. Ich würde mir wünschen, dass nicht nur die Gesangs-, Musik- und Jugendfeste einen Schutzschirm erhalten, sondern auch Sportveranstaltungen in unserem Kanton.

Im Sensebezirk wird alljährlich das traditionelle Feldschliessen veranstaltet, ein Schiessanlass, welcher weit über die Kantonsgrenze hinweg bekannt ist. Im Jahre 2020 mussten wir es aus bekannten Gründen absagen und auf das Jahr 2021 verschieben. Die Kosten, die dabei entstanden sind, sind nur schmerzlich zu ertragen. Ich weiss, dass dies nur ein Beispiel ist, es gibt mehrere solche Sportveranstaltungen im Kanton.

Aus diesem Grund bitte ich Sie, Herr Regierungsvertreter, auch die Sportveranstaltungen mitzubersichtigen und nicht nur, wie im Auftrag erwähnt, die Gesangs- und Jugendfeste.

**Morel Bertrand** (*PDC/CVP, SC*). J'interviens à titre personnel et en qualité de co-mandataire. Si je remercie le Conseil d'Etat de se prononcer en faveur de ce mandat, je relève qu'une indemnisation à 80% du dommage effectif subi par les organisateurs

en cas d'annulation ou tenue sous forme réduite de manifestation est non seulement insuffisante, mais qu'elle n'est pas comme telle l'objet du mandat. En effet, comme l'ont relevé mes préopinants, il s'agit ici de créer un véritable fonds d'aide pour permettre aux associations d'organiser leurs fêtes. A la base des fêtes de musique, de chant, de jeunesse, se trouvent évidemment des associations villageoises. Ces associations sont de véritables poumons. Elles permettent à la population de respirer en lui offrant des moments de partage, de loisir et de fête. Derrière ces associations se trouvent de très nombreux bénévoles qui ne comptent pas leur temps et mettent toute leur énergie dans l'organisation d'événements de grande envergure, n'hésitant pas à prendre des risques financiers.

Pour avoir moi-même participé à l'organisation de fêtes, je sais toutefois que les organisateurs ne dépensent pas un franc sans être certains d'en gagner au moins 1,05 en contrepartie. Mais voilà... Lorsque vous êtes confronté aux situations inédites, une pandémie mondiale qui, outre les conséquences importantes sur la santé, laisse planer de gros doutes quant à la possibilité ou la manière d'organiser des fêtes, vous ne réfléchissez non plus à deux, mais à trois fois avant d'organiser un événement, de peur de conduire votre association à la faillite. Une fête doit en rester une jusqu'au bout et ne pas devenir le cauchemar des organisateurs bénévoles lorsqu'il s'agit de faire les comptes. Alors que la situation sanitaire se détend, notre population a besoin d'événements, de fêtes, pour s'aérer et pour s'offrir ce fameux "vivre ensemble" à la base de notre Etat fédéral. Donnons ainsi aux associations les moyens d'oser organiser des fêtes en leur accordant un peu d'aide tel qu'il est demandé par le mandat!

Je vous invite ainsi à plébisciter ce mandat pour qu'un véritable fonds d'aide et ses modalités d'octroi soit rapidement créé.

**Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC).** Je suis très content de vous écouter, chers collègues députés. Mais, vous savez quoi? Il y a quinze mois que ces sociétés n'ont pas eu d'activité, que ce soit musique, chant, sport et autre! Ils ont besoin d'un chouïa, d'un coup de reins, d'une motivation. L'autre jour, j'ai entendu: "Ecoute Charly, je vais démissionner parce qu'il n'y a plus d'activités dans nos sociétés, ni de représentations." Alors il fallait trouver à meubler tout ça. Suite à beaucoup de discussions que j'ai eues, en tant que parrain de l'Harmonie de La Brillaz, je suis très heureux d'avoir entendu ce que vous avez dit. Il nous faut donner une impulsion forte à nos sociétés, pour qu'elles restent à flot, qu'elles gardent la motivation. C'est seulement avec un petit coup de reins de notre part que l'avenir sera assuré pour cette belle vie de sociétés.

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** Ich gehe mit meinen Vorrednerinnen und Vorrednern einig. Auch ich unterstütze dieses Mandat voll und ganz. Die Jugend, der Gesang, die Musik sind wichtige Kulturgüter unseres Kantons und müssen gepflegt und unterstützt und gefördert werden.

Vergesst aber dabei, wie von Kollege Adrian Brügger erwähnt, die ebenso wichtigen Schützen- und Schwingvereine und andere ähnliche ehrenamtliche Tätigkeiten nicht.

Le tir en campagne, en Singine ou dans le Lac, sont les mêmes fêtes que les girons dans les autres districts.

In diesem Sinne unterstütze ich das Mandat und bitte den Staatsrat, auch unsere Anliegen ernst zu nehmen.

**Gaillard Bertrand (PDC/CVP, GR).** Je ne vais pas prendre trop de votre temps. Mes liens d'intérêts: je suis président de la Fédération de tir de la Gruyère.

Je m'associe à mes collègues députés et je vous demande d'associer les événements sportifs à votre mandat. Si, en 2021, ces manifestations auront pu être organisées – je pense particulièrement au tir en campagne dans tous les districts –, c'est avec un comblement du déficit, souvent organisé par les fédérations. Mais pour 2022, il sera difficile de trouver des organisateurs. Ces manifestations ont lieu chaque année depuis des temps immémoriaux et si une aide doit être mise au niveau de la culture, les girons de musique, etc., il faut aussi tenir compte de ces manifestations sportives, qui sont organisées annuellement et qui pourraient être remises en cause. Merci pour votre soutien.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je remercie tous les intervenants et souhaite rappeler quelques éléments. En terme de soutiens liés à la pandémie, nous avons eu un premier paquet l'année passée – 50% la Confédération, 50% le canton – de l'ordre de 12 millions. Exercice fait, de nombreux acteurs, dans le domaine culturel, ont pu recourir à d'autres types d'aides que celles qui avaient été prévues et, finalement, c'est un peu plus de 4 millions qui ont été utilisés. Dans le plan de relance de l'automne passé, nous avons prévu, comme cela a été évoqué, 8,8 millions – moitié canton, moitié Confédération. Dans le mandat et la réponse au mandat, je n'ai pas pu vous mettre les chiffres de ce qui est actuellement discuté: les Chambres fédérales ont décidé la semaine passée d'un montant supplémentaire pour le domaine de la culture de 148 millions. Fribourg a droit, proportionnellement à sa population, à 9,2 millions – moitié canton, moitié Confédération. C'est ça le montant sur lequel on va s'appuyer pour répondre à la demande du mandat. J'ai maintenant ces 9,2 millions. Le canton est d'accord de mettre sa part bien sûr et la Confédération donne la sienne.

Dans ces 148 millions au niveau suisse, il y a 8 millions qui ont été désignés par la Confédération comme du soutien aux sociétés amateurs. Donc je me retrouve, au niveau cantonal, avec cette même structure. Pour bénéficier des montants de la Confédération, je dois évidemment répondre aux critères de la Confédération, que j'applique pour l'entier des 9,2 millions.



Je ne peux pas inventer des règles pour pouvoir disposer de l'argent de la Confédération et puis pouvoir prendre le nôtre. Donc je me retrouve dans une situation juridique, un cadre, dans lequel on va pouvoir travailler. Un mandat urgent, comme vous le faites, demande au Conseil d'Etat d'agir dans son domaine de compétences. Mais dans mon domaine de compétences, j'ai des règles qui s'appliquent et des bases légales pour subventionner, pour donner de l'argent. Je ne peux pas les inventer coup sur coup, simplement pour faire plaisir. Je me retrouve soit avec les règles habituelles de subventionnement dans le domaine culturel, soit avec les règles précisément établies dans le cadre de la pandémie. Avec les règles habituelles, eh bien les montants, l'aide, le subventionnement pour des céciliennes, pour des sociétés de musique, des giron de musique ou des giron de jeunesse, c'est une charge qui revient prioritairement aux communes; le canton est là, en aide supplémentaire, complémentaire, mais pour un montant limité avec d'autres conditions qui s'y ajoutent. Je ne fais pas référence à ces règles-là parce que ça ne me permettrait pas d'être rapide. C'est un mandat urgent, il faut pouvoir agir rapidement. Donc on procède avec les montants dont nous disposons maintenant.

Le montant prévu au niveau suisse de de 8 548 000 francs pour les sociétés amateurs, c'est un ordre de grandeur. Et le Conseil d'Etat a repris cet ordre de grandeur dans les 9,2 millions, c'est pour cela que l'on retrouve grosso modo ces 300 000 à 500 000 francs. Mais c'est simplement pour donner une idée. En revanche, je ne peux pas créer un fonds en puisant dans ces 9,2 millions. Je peux simplement assurer les demandeurs de pouvoir répondre sous forme d'indemnité jusqu'à hauteur de 80% pour toutes les demandes, avec un maximum de 9,2 millions. J'ai mis 500 000 francs, eh bien s'il y a, de la part des giron de musique et autres céciliennes, au final 700 000 ou 800 000 francs demandés ou plus, on donnera plus. Ce n'est pas là qu'il y a une limite qu'on se donnerait nous, à l'intérieur du canton. Mais je dois bien agir dans le cadre du montant de l'Ordonnance culture cantonale liée à ces montants Covid. Je ne peux pas inventer et je ne peux pas aller au-delà des règles. Dans ce cadre, plusieurs d'entre vous l'ont relevé, il s'agit d'indemniser des frais effectifs et je peux peut-être faire l'assureur, M. le Député Boschung, mais je ne peux pas faire le banquier. On ne peut pas assurer une garantie de déficit en disant: "Allez-y, on assure tous vos déficits, ce qui permet de faire un bénéfice et de recomposer le financement des giron de musique ou de jeunesse pour les quinze prochaines années!" Je serais le premier à dire: "Ok, super, c'est une bonne solution." Mais par la constitution, la nature juridique de l'argent et du dispositif à disposition, par le biais d'un mandat urgent, je ne peux pas disposer des choses de cette manière. Je ne peux que vous dire que j'invite tous ceux qui veulent organiser giron de jeunesse, céciliennes, giron de musique etc. de prendre contact avec ma Direction, mon Service de la culture et on peut cibler après les éléments où nous allons pouvoir intervenir. Si par exemple un giron de musique veut organiser quelque chose cet automne, évidemment il va faire de la recherche de sponsoring et au final il n'aura peut-être pas atteint ce qu'il souhaitait et là, je peux intervenir à raison de maximum 80% de la perte qu'il va avoir s'il y va ainsi. Là, je peux faire un rôle en quelque sorte "d'assureur", mais je ne peux pas faire une avance de fonds, leur donner l'argent ou alors leur garantir un déficit. Constitutionnellement, je n'ai pas la capacité de faire ainsi.

Les fonds liés à la lutte contre les conséquences de la pandémie sont toutefois élaborés de manière flexible, de manière telle qu'on puisse aider. En aucun cas il ne faut se dire: "Je ne suis pas garanti à 100%, je n'y vais pas!" Au contraire, il faut y aller et on peut être en soutien. Mais je ne peux pas décréter simplement un fonds dans lequel j'irai puiser après. J'ai le montant de 9,2 millions pour tout le domaine de la culture, y compris celui des giron de musique, des céciliennes et autres sociétés de jeunesse qui s'engagent dans ce domaine. Donc là, je ne peux que faire un appel à prendre contact, à discuter des choses. L'aide peut être donnée, et on est flexibles en la matière. Nous avons déjà eu une demande d'un giron de jeunesse – je ne sais pas si c'est celui qu'évoquait M. le Député Bonny, le Giron des jeunesse de la Sarine qui organise cela à Lossy –, qui avait prévu un concert. On les a dédommagés parce qu'ils ont dû redéplacer ce concert et puis on va encore les redédommager cette année, car il y a une nouvelle demande qu'ils nous ont faite sur laquelle on entre en matière. Ces demandes sont déjà là, elles peuvent continuer bien sûr, elles peuvent augmenter. J'ai la capacité de répondre, le canton peut répondre, à ces demandes. Mais la forme nous est aussi quelque peu donnée, on ne peut pas faire ce qu'on veut. J'aimerais bien que les choses soient claires: je ne peux pas inventer les éléments que nous n'avons pas. Je préfère éviter de passer par le processus habituel dans la manière de soutenir ce type d'organisations, où l'Etat finalement n'intervient que subsidiairement aux communes.

Concernant les demandes d'aides pour des débits de boissons, des constructions en bois ou autres sonos, là, il faudra distinguer de ce qui peut relever du domaine de la culture au sens large et, entendons-nous, de ce qui n'a rien du tout à voir avec le domaine culturel. On est flexible, je tiens à vous le dire, en cette période de pandémie, mais l'aide exige aussi une certaine distinction. Entrons en matière, discutons et on pourra vous aider.

Je comprends aussi la volonté de permettre à la jeunesse de redémarrer, de fonctionner. C'est pour ça que nous avons mis dans le mandat – même si quelques-uns ont trouvé que c'était un peu dilatoire – de remettre ce que le canton a organisé pour aider les jeunes. Il n'y a pas que l'organisation de giron de jeunesse qui répond aux soucis et à la pression qui s'est exercée sur la jeunesse, il y a toute une série d'éléments. Pour répondre à M<sup>me</sup> la Députée Mäder, je n'ai pas en tête la constitution du comité de pilotage qui va déterminer les mesures d'action. À ma connaissance, il est interdirectionnel, il a été fait par le biais de la cellule de l'Organe de conduite cantonale, pas directement depuis la Direction, laquelle y participe. Il y a là effectivement un

*Zeitplan*, il y a une composition. Je peux m'informer pour vous donner les éléments en détail. Vous avez évoqué également tout le travail des travailleurs sociaux. Je ne veux pas rouvrir ce dossier: il y a eu une intervention parlementaire, voire peut-être plusieurs, et on aura l'occasion de reprendre la discussion en la matière.

Le domaine du sport amateur, dans le plan de relance, est aussi couvert par un montant de 4,4 millions. Et nous nous sommes adressés à toutes les fédérations cantonales, également à celle de tir, pour qu'elles fassent leurs demandes et on y répond. Je signe pratiquement toutes les semaines des "ok", des montants qu'on attribue à ces différentes fédérations dans le domaine sportif. Je peux encore analyser plus en détail – je m'engage à le faire – tout ce qui concerne le tir en campagne, comme plusieurs d'entre vous l'ont évoqué. Je sais qu'il y a une demande de l'Association du tir sportif qui est sur ma table, à laquelle on va répondre tout soudain. Pour les autres éléments, je ne peux que regarder les montants. On les a aussi, dans le cadre cette fois non pas du mandat et de ce qui est lié au plan de relance et au montant évoqué de 9,2 millions lié à la culture, mais on a encore les montants du plan de relance dans le domaine du sport amateur. Le sport professionnel n'étant pas dans le montant des 4,4 millions que vous avez décidé l'automne passé. Sur ces différents éléments-là, je vais pouvoir évidemment agir. Dans le domaine du sport amateur – et j'imagine que c'est sous cet angle-là qu'il y a le tir en campagne –, on peut évidemment entrer en matière. Je suis incapable de vous dire s'il y a des demandes qui ont été faites sur la table maintenant. Il faudrait que je regarde concrètement, mais si on peut avoir le biais, j'allais dire du club amateur ou de la société amateur dans le giron du tir en campagne, il n'y a aucune raison qu'on ne puisse pas entrer en matière, mais cette fois par le biais de l'autre fonds, celui du plan de relance. Ici le mandat l'a fait aussi ainsi, on est limité au domaine de la culture.

Voilà M<sup>me</sup> la Présidente, je ne veux pas rallonger. Les fonds, on les a. Ils sont liés à la structure, à la logique, à la définition juridique de ce qui est de l'aide dans ce cadre de la pandémie. C'est en même temps l'avantage et c'est en même temps la limite. Tout ce que je peux dire aux sociétés, aux giron de musique, aux céciliennes, aux autres organisateurs d'événements dans ce domaine, c'est de prendre contact avec ma Direction, avec le Service de la culture. Nous avons des fonds et c'est en regardant dans ce qui est proposé qu'on va pouvoir, j'imagine, systématiquement entrer en matière, en tout cas sur une partie. Mais je serai contraint de le faire au niveau cantonal dans la logique de ce qui a été conçu au niveau fédéral, soit une indemnité avec un plafond à 80% des déficits et je ne vais pas pouvoir surmonter cela avec un simple mandat, même s'il est urgent. Je reste dans le périmètre de ce que la loi me permet ou non de faire.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 91 voix, sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP). *Total: 91.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

---

## Rapport 2021-DICS-4 Etat des lieux de la culture inclusive (suite directe du postulat 2020-GC-189)

---

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**  
Rapport/message: **12.02.2021 (BGC juin 2021, p. 1791)**

---

### Discussion

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** La crise actuelle rappelle la place essentielle qu'occupe la culture dans nos vies, on vient de le dire, et dans notre société.

Le postulat de la députée Python, qui demande un état de situation de la culture inclusive dans le canton, met évidemment en lumière les obstacles rencontrés par une partie de la population, celle vivant avec un handicap physique ou mental, lorsqu'elle souhaite prendre part à une activité culturelle. Le Conseil d'Etat est conscient de cette réalité et souhaite poursuivre son action pour voir ces inégalités se réduire dans le futur. En effet, en 2017, le Conseil d'Etat présentait au Grand Conseil cinq priorités de politique culturelle, parmi lesquelles la sensibilisation à la culture pour tous les publics dans un objectif d'intégration et de cohésion. S'il s'engage à créer et à encourager la mise en place de conditions favorables, l'Etat n'est cependant ni propriétaire ni gestionnaire de la plupart des institutions et structures culturelles qui accueillent du public. Il ne dispose pas d'un annuaire propre répertoriant ces offres. Des associations comme Procap Suisse ou l'Association suisse des musées proposent un tel service aux organismes culturels.

Dans son soutien à la culture, l'Etat encourage le développement de projets inclusifs. Je cite par exemple l'octroi de subventions à la création et la diffusion qui rendent la consommation culturelle plus abordable, le renforcement de la médiation culturelle dans les institutions de l'Etat et la sensibilité du jeune public avec, notamment, un programme culture et école, le soutien ponctuel d'associations et de fondations pour des projets de participation culturelle ou des projets en faveur du plurilinguisme. L'état des lieux réalisé par le Service de la culture sous forme de sondage montre que plus de la moitié des répondants traitent de diversités et de handicap dans leur programme d'activités. Mais que seule une petite frange associe à ces démarches des personnes en situation de handicap. L'accès de ces personnes aux œuvres, aux bâtiments, à l'information ou à l'emploi est donc problématique dans nombre d'institutions, principalement faute de moyens en ressources humaines. Mais l'envie de renforcer ces collaborations est bien présente. La Fondation Nuithonie-Equilibre, par exemple, a équipé ses salles de boucles magnétiques pour appareils auditifs. Des représentations en langage des signes y sont aussi proposées chaque année. Ce printemps, le musée de Charmey présentait le travail d'artistes de l'atelier CREAHM. Autre exemple: une sensibilisation des bibliothèques de lecture publiques au français simplifié est en cours. Les institutions culturelles cantonales quant à elles s'engagent à faciliter l'accès à leurs activités en acceptant des chiens d'aveugles, en organisant des visites adaptées sur demande ou en collaborant ponctuellement avec des associations ou des institutions spécialisées. Les projets de construction en cours, et je pense ici en particulier à la Bibliothèque cantonale et universitaire, au futur Musée d'histoire naturelle ou au nouveau site du conservatoire, adoptent tous une approche centrée vers les publics avec des lieux d'échanges, de médiation et une architecture accueillante pour toutes et tous.

J'aimerais remercier toutes les institutions culturelles qui, malgré des coûts parfois conséquents, sont motivées et s'engagent dans la voie d'une culture plus inclusive. La culture inclusive est une thématique transversale qui touche la politique culturelle, la politique sociale, ainsi que les questions de construction et d'aménagement. Le Conseil d'Etat est conscient qu'une plus grande coordination entre ces secteurs est nécessaire. Rappelons que la loi du 12 octobre 2017 sur la personne en situation de handicap prévoit que l'Etat prenne des mesures pour encourager la participation des personnes en situation de handicap aux tâches et activités de la communauté. Ainsi, une série de mesures sont prises pour encourager le développement de projets inclusifs. Par exemple, le 14 juin dernier, le Service de la prévoyance sociale communiquait le lancement d'un appel à projet. 80 000 francs sont prévus par année pour soutenir le démarrage de projets qui favorisent la participation des personnes en situation de handicap aux activités et manifestations de type culturel, sportif ou récréatif. Le Service de la culture va mieux sensibiliser les bénéficiaires de subventions culturelles afin qu'ils incluent et consultent davantage les publics empêchés dans leurs projets. De même, le Service de la culture servira de relais pour mieux informer les acteurs culturels des prestations dispensées par des organisations comme le service culture inclusive de Pro Infirmis ou d'autres associations. Les services de l'Etat concernés par la culture, l'action sociale, le handicap et l'intégration seront amenés à échanger plus régulièrement

sur les questions mêlant culture et société au travers d'une plateforme interservice qui pourra faire appel à des partenaires et prestataires externes. Plusieurs projets impliquant les services de la culture et de l'action sociale sont d'ailleurs à l'étude.

Le Conseil d'Etat souhaite ainsi renforcer le lien social et la qualité de vie de l'ensemble de la population dans notre canton grâce à une politique culturelle et sociale durable. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de ce rapport.

**Garghentini Python Giovanna** (*PS/SP, FV*). Tout d'abord, je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice cantonale de Pro Infirmis Fribourg, qui prône indépendance et autonomie pour les personnes en situation de handicap.

Je tiens à remercier le Conseil d'Etat et le Service de la culture d'avoir accepté le présent postulat et d'en avoir donné une suite directe, ce qui permet un gain de temps non négligeable. Le groupe socialiste salue le rapport établi et les mesures qui sont mises en place pour permettre une meilleure accessibilité à la culture pour toutes et tous.

Je profite de cette tribune, puisque le projet est cité dans le rapport, pour remercier le Conseil d'Etat et plus particulièrement le Service de l'action sociale, d'avoir soutenu le spectacle inclusif et les ateliers qui seront donnés cet automne pour que des personnes en situation de handicap puissent se produire sur scène aux côtés de professionnelles du spectacle lors du gala qui clôturera les festivités des 75 ans de Pro Infirmis Fribourg en décembre 2021 et auquel vous serez toutes et tous cordialement invités.

Permettez-moi quelques considérations générales sur le handicap et l'inclusion. Les personnes qui vivent avec un handicap n'ont pas que des limitations et des incapacités, mais aussi et surtout des compétences et des intérêts.

Le handicap touche environ 20% de la population. Ces personnes vivent avec des handicaps visibles, mais aussi avec des handicaps invisibles, je pense par exemple aux personnes qui vivent avec des troubles psychiques ou un traumatisme crânio-cérébral. Toutes ces personnes vivent avec différents degrés d'autonomie. Le handicap, finalement, ce n'est pas les autres, c'est nous tous et cela devient encore plus flagrant lorsque nous vieillissons. Dans le domaine de la culture, ce sont des publics, des artistes ainsi que des collaborateurs et collaboratrices.

Le handicap n'est pas seulement dû à des limitations personnelles. C'est un mélange d'incapacités individuelles et d'obstacles mis en place par la société. Selon les incapacités avec lesquelles nous vivons, la société nous exclut plus ou moins fortement. Par exemple, une personne qui a des difficultés de lecture ne pourra pas se faire un avis pour voter. Une personne qui se déplace en chaise roulante ne pourra pas accéder à un travail s'il n'y a pas d'ascenseur. C'est donc avant tout la société qui "handicape". L'inclusion, c'est modifier l'environnement de vie pour lever ces obstacles. L'inclusion, c'est adapter l'environnement et permettre la participation dans tous les domaines de la vie.

Les personnes vivant avec un handicap sont les plus compétentes pour mettre en place l'inclusion. Elles vivent au quotidien les obstacles à leur inclusion, et sont, de ce fait, orientées solutions. Les personnes sans handicap ont peu, voire aucune idée des obstacles quotidiens auxquels font face des personnes concernées et des solutions possibles. Les personnes concernées utilisent le slogan: "Rien pour nous sans nous".

Au vu de ces considérations, nous nous permettons quelques [recommandations pour renforcer l'inclusion culturelle dans le canton de Fribourg](#). Premièrement, travailler en réseau et collaborer avec des personnes en situation de handicap intéressées par la culture en les intégrant dans les commissions, jurys ou groupes de travail. Créer un réseau, plutôt que de développer des actions dans le vide, prend du temps, certes, mais est déterminant en termes d'impact, comme cela a été fait pour le projet Culture-Ecole. Se mettre en lien avec les différents réseaux du handicap, que ce soit des personnes autonomes, des associations de proches ou des associations liées à une forme de handicap, à des établissements socio-éducatifs, et à la haute école de travail social, permettra de mettre les besoins en évidence et d'apporter des solutions concrètes. Deuxièmement, il s'agit d'apprendre à connaître les milieux du handicap. Pour ce faire, il est possible de créer un sondage pour identifier les besoins réels des milieux du handicap. Il est en effet peu fiable de se limiter à l'auto-déclaration par les acteurs culturels du degré d'accessibilité de leurs lieux ou des contenus. Le sondage permet aussi d'identifier des personnes intéressées par la culture, que ce soit des artistes, des partenaires de projet, des experts, des formateurs, des relais ou des multiplicateurs.

Avec la conviction que ces recommandations seront entendues et mises en place, nous prenons acte de ce rapport.

**Dietrich Laurent** (*PDC/CVP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal en charge de la culture à la ville de Fribourg et président du Club culture.

Le groupe le Centre s'est penché avec intérêt sur le rapport du Conseil d'Etat et le remercie pour les informations données et l'enquête effectuée. Il semble donc qu'en terme d'architecture, l'adaptation des accès s'améliore de manière générale lors de nouvelles constructions mais aussi lors des transformations, voire par l'installation de rampes d'accès installées sans grands frais. De même, le sous-titrage et les aides auditives sont de plus en plus monnaie courante. Cependant, peu est encore fait pour l'inclusion, par exemple, des personnes à handicap non physique ou les minorités linguistiques ou culturelles. Alors

que la culture et le sport ont une vraie mission intrinsèque de médiation et d'inclusion, on pourrait s'attendre à des mesures d'accompagnement plus poussées.

Dès lors, qu'en est-il auprès des acteurs culturels? L'enquête est pour le moins intéressante. Même s'il est difficile d'apprécier la représentativité du milieu culturel en vue du panel contacté, les résultats sont encore un peu décevants pour des acteurs qui devraient s'investir dans cette mission d'inclusion. Pour y parvenir, il sera certainement nécessaire d'accompagner les acteurs culturels et de les informer sur des outils qui sont encore peu utilisés, par exemple comment rédiger en langage simplifié, ce qui aurait également des effets annexes de rendre certains arts moins élitistes. L'Etat pourrait aussi soutenir l'inclusion de manière plus active en missionnant les institutions culturelles avec une subvention dédiée à la clé.

En conclusion, le groupe le Centre remercie le Conseil d'Etat pour la suite directe, la proposition de coordination interne des services concernés, mais lui recommande une action plus volontariste en terme d'information et d'incitation.

**Besson Muriel** (*PS/SP, SC*). Je prends la parole au nom du groupe socialiste et afin de compléter l'intervention de ma collègue députée, M<sup>me</sup> Giovanna Garghentini Python.

Le rapport présenté met en évidence ce qui est actuellement réalisé. Pourtant, force est de constater qu'avancer vers une culture inclusive demande encore des efforts.

Ainsi plusieurs mesures permettraient d'aller dans cette direction dans le canton de Fribourg. Tout d'abord, il serait utile de partir du modèle social du handicap pour mettre en place l'inclusion. Cela signifie de lever les obstacles dans l'environnement de vie plutôt que de demander à des personnes aux besoins divers de se conformer à une soi-disant norme de "bonne santé". Cela impliquerait de collaborer avec des personnes en situation de handicap intéressées par la culture afin de partir des besoins exprimés et de leur point de vue. Ensuite, la manière de penser l'inclusion dans la culture devrait se faire en termes de compétences, de chaîne d'accessibilité et de parcours du client. Se rendre dans un musée, aller voir une pièce de théâtre ou un concert demande de prendre en compte toutes les étapes d'une sortie culturelle, de la recherche d'informations au trajet du retour. Par exemple, il serait utile de prévoir une audiodescription des éléments visuels d'un spectacle sous forme audio, indiquer l'accès à l'arrêt de bus le plus proche, permettre à une personne concernée de choisir sa place, etc.

Pro Infirmis pourrait apporter un soutien précieux aux milieux culturels. Tout d'abord, le bureau du langage simplifié de Fribourg est à disposition pour faciliter l'accès au contenu de toute activité culturelle. Ensuite, par le projet des données numériques d'accessibilité, qui permet de mesurer de façon fiable, selon les normes SIA 500 « Constructions sans obstacles », l'accès architectural d'un bâtiment et de présenter cette accessibilité sur différents sites internet, dont ceux des institutions culturelles ou de Fribourg Tourisme. Cela concernerait tous les bâtiments, y compris les bâtiments existants. A titre d'exemple, le Service de la culture de Bulle a entrepris récemment la démarche de faire le relevé des informations en lien avec l'accès aux lieux culturels de la ville. Finalement, avec le service culture inclusive de Pro Infirmis, qui permet non seulement d'attribuer le label "Culture Inclusive", mais également d'apporter des conseils ponctuels pour toute institution culturelle intéressée, avec des outils, des contacts de prestataires et des mises en lien avec d'autres partenaires de label, mais aussi afin de proposer des mesures "bon marché".

Bien évidemment, il reste encore beaucoup à faire demandant des moyens conséquents, mais il est néanmoins possible de débiter avec des mesures plus faciles à mettre en place, avancer petit à petit avec les acteurs culturels motivés. Dans le cas où des mesures sont réalisées, il est essentiel de les rendre visibles et de les communiquer afin de les faire connaître et de participer à l'objectif de culture inclusive.

Avec ces recommandations et considérations, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**Demierre Philippe** (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts.: je suis vice-syndic de la commune d'Ursy, membre de la Commission des affaires culturelles du canton de Fribourg et membre de comité de Club culture du Grand Conseil. Je m'exprime en mon nom personnel et au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Avec ce rapport, nous avons pris connaissance de la situation actuelle en la matière et désirons que l'Etat poursuive son engagement pour une culture inclusive au cours des prochaines années. Pour moi, il est essentiel et indispensable que tout un chacun puisse participer à un maximum d'événements culturels et sportifs dans le canton et, idéalement, à tous les événements sportifs et culturels. L'inclusion des personnes en situation de handicap dans des activités et manifestations de type culturel, sportif et récréatif doit être maintenue et je dirais même soutenue.

Nous soutenons le fait que les acteurs et institutions culturels fribourgeois doivent être sensibilisés à inclure ou à consulter davantage les publics empêchés dans leurs projets. Le Service de la culture se doit, et je sais qu'il le fait très bien, de sensibiliser les acteurs et institutions culturels aux mesures d'amélioration qu'ils peuvent entreprendre assez facilement pour mieux connaître leur situation en matière d'accessibilité architecturale et adapter leur offre aux publics empêchés.

Nous prenons donc acte de ce rapport et remercions infiniment le Conseil d'Etat pour les explications données.

**Rey Benoît** (*VCG/MLG, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la direction générale de Pro Infirmis Suisse et c'est dans mon département que se trouve le secteur de l'accessibilité sans obstacle, donc le secteur culture inclusive.

Je remercie le Conseil d'Etat pour le rapport fait au postulat de notre collègue Garghenti Python. Je crois qu'il y a de bonnes pistes qui ont été évoquées par le Conseil d'Etat et l'essentiel est de pouvoir les suivre.

J'aimerais faire une remarque préalable: si l'on souhaite parler d'inclusion, c'est garantir la richesse de la diversité au sein de notre population et l'intégration de personnes en situation de handicap dans les événements sportifs, culturels, dans tous les éléments de la vie. Ce ne sont pas simplement des charges supplémentaires et des coûts supplémentaires, c'est aussi un enrichissement pour toutes celles et ceux qui y participent. Dans ce sens, nous pouvons avoir de très nombreux exemples qui marquent des conséquences concrètes sur l'utilité de cette richesse de la diversité. Si l'on fait un texte avec une lecture simplifiée, cela a été fait pour l'accueil dans la ville de Fribourg par exemple, on se rend compte que non seulement cela aide les personnes en situation de handicap, mais qu'il y a des personnes tout à fait "normales" qui disent que c'est la première fois qu'elles comprennent quelles démarches effectuer en changeant de domicile. Tout le monde est évidemment conscient que les barrières architecturales sont un obstacle pour les personnes en situation de handicap, mais le sont aussi pour toute une autre catégorie de personnes, à savoir les personnes âgées ou alors les familles avec des poussettes et des enfants. Nous avons donc tous à gagner à cette culture inclusive.

Effectivement, dans le rapport, nous avons parlé de la LHand, qui pose un certain nombre de limites dans le sens où elle ne donne pas d'obligation pour les rénovations de bâtiments. Si elles ne sont pas prévues en terme de rénovation, il n'y a pas de possibilité d'obliger un bâtiment à devenir accessible. Il ne s'agit pas d'attendre une obligation légale. Il faut la devancer et c'est exactement ce qui s'est passé aussi pour l'accessibilité des transports où la LHand donnait vingt ans à tous les transports pour devenir accessibles. Il ne s'est pratiquement rien passé pendant quinze ans. Les cinq dernières années, tout le monde s'est dit que cela va coûter cher et qu'il faut absolument qu'on fasse quelque chose. N'attendons donc pas pour aller plus loin.

Il y a des mesures simples qui peuvent être prises. Elles sont évoquées dans le rapport, mais je crois qu'elles devraient être encore développées, notamment le fait de permettre la participation des personnes en situation de handicap dans des commissions consultatives pour tout événement culturel. C'est là aussi une richesse pour l'organisateur lui-même, parce qu'il bénéficie d'autres points de vue et c'est une manière d'intégration qui est absolument indispensable. La participation est donc un mot-clé que l'Etat se doit de pouvoir renforcer.

Je dirais encore, pour faire le lien avec la discussion que nous avons eu avant au niveau des girons de musique, qu'il existe des moyens simples pour permettre l'inclusion. Dans ce sens-là, Pro infirmis a par exemple une petite brochure pour l'organisation de manifestations à l'extérieur, car il est clair que si on organise quelque chose au milieu d'un pré, l'accessibilité va être compliquée avec une chaise roulante. Mais il existe des moyens très simples pour permettre à tout le monde d'être le bienvenu.

Je remercie le Conseil d'Etat et l'encourage à continuer à être plus proactif dans ce domaine.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je voulais tout simplement remercier tous les intervenants. Merci pour les éléments que vous donnez, l'encouragement à poursuivre et, pour reprendre le dernier mot qui vient d'être exprimé, l'invitation à être plus proactif en terme de participation des personnes porteuses de handicap.

Je dirais qu'il y a les bonnes pratiques, et j'aimerais terminer là-dessus. On a l'Association Ecoute Voir, avec laquelle a travaillé Nuithonie. Il y a la bibliothèque de Bienne, qui a mis en place aussi une visite en langage simplifié. On a transmis ce concept à toutes les bibliothèques fribourgeoises. Le Musée d'histoire naturelle accueille les chiens d'aveugles. On peut toujours évidemment leur demander comment il faut cela, comment c'est prévu et évidemment si c'est utilisable aussi ailleurs. Enfin, un autre exemple aussi pour nous, c'est le Musée de la Croix-Rouge à Genève, qui a fait une visite particulière pour des personnes avec une déficience intellectuelle. C'est possible. C'est vraiment une grande richesse et c'est dans ce sens-là, avec des types d'exemples qui sont fait dans d'autres cantons mais que nous pouvons reproduire et reprendre dans notre canton, que nous entendons poursuivre et être plus proactif à l'avenir aussi dans ce domaine.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 11 h 10.

*La Présidente:*

**Sylvie BONVIN-SANSONNENS**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Patrick PUGIN**, *secrétaire parlementaire*